



Bureau des radiocommunications

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

Circulaire administrative

CACE/308

19 janvier 2004

Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT et aux Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux des Commissions d'études des radiocommunications et à la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure

Objet: Approbation de 4 nouvelles Recommandations, 2 Recommandations révisées et une Recommandation modifiée de la Commission d'études 4 des radiocommunications

Service fixe par satellite

Dans la Circulaire administrative CAR/159 en date du 6 octobre 2003, 4 projets de nouvelle Recommandation, 2 projets de Recommandation révisée et un projet de Recommandation modifiée ont été présentés pour approbation, conformément à la Résolution UIT-R 1-4 (§ 10.4.5).

Les conditions régissant l'approbation de ces Recommandations ont été satisfaites le 6 janvier 2004. Treize administrations ont répondu, toutes favorablement.

Les Recommandations sont donc approuvées et seront publiées par l'UIT. Vous trouverez dans l'Annexe 1 à la présente Circulaire les titres des Recommandations approuvées avec les numéros qui leur sont attribués.

Valery Timofeev

Directeur du Bureau des radiocommunications

Annexe: 1

Distribution:

- Administrations des Etats Membres et Membres du Secteur des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 4 des radiocommunications
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure
- Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

ANNEXE 1

Titres des Recommandations adoptées par la Commission d'études 4 des radiocommunications

Recommandation UIT-R S.1647

Doc. 4/BL/1

**Méthode permettant de déterminer les brouillages correspondant au cas
le plus défavorable entre certains types de systèmes non OSG du SFS
en l'absence de brouillages par alignement**

Recommandation UIT-R S.1656

Doc. 4/BL/2

**Spécifications générales d'un logiciel d'automatisation de l'examen des fiches
de notification de réseaux à satellite pour en vérifier la conformité à l'Article 5
du Règlement des radiocommunications**

Recommandation UIT-R S.1672

Doc. 4/BL/3

**Lignes directrices à appliquer en cas de non-respect des limites opérationnelles
et/ou opérationnelles additionnelles pour une seule source de brouillage
spécifiées dans la Section II de l'Article 22 du Règlement
des radiocommunications**

Recommandation UIT-R S.1673

Doc. 4/BL/4

**Méthodes de calcul des niveaux de brouillage, dans le cas le plus défavorable,
causés par des systèmes à satellites non géostationnaires du service fixe par
satellite utilisant des orbites fortement elliptiques à des réseaux à
satellite géostationnaire du service fixe par satellite exploités
dans les bandes de fréquences comprises entre 10 et 30 GHz**

Recommandation UIT-R S.524-8

Doc. 4/BL/5

**Niveaux maximaux admissibles de la densité de p.i.r.e. hors axe rayonnée par les
stations terriennes des réseaux à satellite géostationnaire du service fixe
par satellite fonctionnant dans les bandes de fréquences des 6 GHz,
des 13 GHz, des 14 GHz et des 30 GHz**

Recommandation UIT-R S.580-6

Doc. 4/BL/6

**Diagrammes de rayonnement à utiliser comme objectifs de conception pour les
antennes des stations terriennes fonctionnant avec des satellites géostationnaires**

Recommandation UIT-R S.1003-1

Doc. 4/BL/7

Protection de l'environnement de l'orbite des satellites géostationnaires